

**Poste de médecin-directeur du Réseau
de soins en santé mentale**

Question

Le 11 juin 2008, le quotidien *La Liberté* publiait un article concernant une "mise à l'écart" d'un candidat interne au Réseau de soins en santé mentale pour le poste de directeur médical. L'article mentionne une certaine inquiétude et incompréhension face à cette décision et fait état des grandes qualités du médecin en question qui est titulaire d'une sous-spécialisation en psychogériatrie. Il pointe du doigt l'information donnée suite à la nomination des directeurs, qui ne fait pas état de la postulation de ce candidat. Reprenant certains propos de la Directrice de la santé et des affaires sociales, le journaliste insiste en outre sur l'importance semble-t-il démesurée accordée au critère de la maîtrise de la langue allemande.

Le Conseil d'Etat peut-il se prononcer sur les détails de la procédure de recrutement des candidats au poste de médecin directeur? Est-il exact que seules les lacunes en maîtrise de la langue allemande ont conduit le Conseil d'administration à ne pas engager le médecin en question ? Selon l'article de presse, le candidat est l'un des seuls à disposer de la sous-spécialisation en psychogériatrie. Cette formation est-elle essentielle à l'accomplissement de la fonction de directeur médical ?

Le 3 juillet 2008

Réponse du Conseil d'Etat

Depuis le dépôt de la question du député Raoul Girard, le dossier du poste de médecin-directeur du secteur « Personnes âgées » du Réseau fribourgeois de soins en santé mentale (RFSM) a évolué. A la suite d'une seconde mise au concours, ouverte, le Conseil d'administration a réévalué la situation.

Lors de la mise au concours interne, le candidat dont parle le député Girard avait sous-estimé certains aspects, notamment les compétences linguistiques. La nouvelle procédure a permis au Conseil d'administration d'approfondir plusieurs points et de reconnaître à ce candidat une réelle motivation à œuvrer au sein de la nouvelle équipe de direction du RFSM. Il a par ailleurs entrepris de parfaire ses connaissances de la langue allemande, avec des résultats déjà sensibles. De plus, sa spécialisation en psychogériatrie, si elle n'est pas obligatoire, constitue un solide atout pour le Réseau. C'est ainsi que le Conseil d'administration a décidé d'engager ce candidat comme médecin-directeur. Le Conseil d'Etat a approuvé cet engagement lors de sa séance du 6 octobre 2008.

Fribourg, le 6 octobre 2008